



**Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg St Honoré,
75 008 Paris**

Versailles, ce 18 novembre 2008

Monsieur le Président,

Cher Nicolas,

A titre strictement familial, mais conscient de porter ainsi le sentiment général des Français et des étrangers du monde entier amoureux du château de Versailles, je dois m'adresser aujourd'hui à vous, comme Président de la République chargé d'assurer la défense des droits de tous les Français et ayant autorité sur l'Etablissement Public du Musée et du Domaine national de Versailles, pour vous demander de faire cesser le trouble manifeste que provoque la profanation de l'œuvre et de la mémoire de mes aïeux, organisée actuellement dans les Grands appartements du Roi-Soleil, et de faire procéder au retrait des objets de scandale et de dérision qui les occupent indûment et ceci au plus tard le 14 décembre 2008, date initialement annoncée pour la fin cette « exposition ».

A la quasi unanimité, les touristes et les personnes les mieux placées pour juger de la chose, hélas tenus par le « devoir de réserve », au château comme à l'extérieur et à l'étranger, s'accordent sur le fait qu'au regard de la nature du lieu et du devoir de mémoire, cette exposition promotionnelle n'a aucunement sa place dans le saint des saints des appartements royaux.

Mais surtout, je dois attirer votre attention sur ce point décisif, habilement masqué par la communication officielle : alors qu'aucune des « sculptures géantes » n'a été faite pour Versailles, l'originalité de cette exposition, se qualifiant elle-même de « clownesque et pleine d'allusions sexuelles », est dans la disposition de sa mise en scène ciblée, dans la suite des salons et chambres des appartements royaux, de ces sculptures, toutes destinées à se moquer, à ridiculiser et à dénaturer l'œuvre d'art et de mémoire de chaque pièces, comme de l'ensemble.



L'intention suprême de profanation et de dérision se manifeste d'une manière particulièrement affichée et provocante vis-à-vis de l'image de Louis XIV ; de l'emblème de sa personne et de son œuvre, « le Soleil » ; et de Marie-Antoinette, comme de la femme en général d'ailleurs. La substitution du buste surdimensionné du sculpteur new-yorkais – en marbre – mis à la place du trône du Roi-Soleil dans le Salon d'Apollon, alors que le buste de Louis XIV – en inox – est relégué dans le salon du dieu des marchands ; la substitution symbolique de la Lune au Soleil, dans la prestigieuse Galerie des Glaces ; la disposition méprisante, dans la chambre de Marie-Antoinette d'un grand bouquet de fleurs devant être lu comme « 140 culs », comme celle d'aspirateurs Hoover – choisis « à cause des qualités anthropomorphiques » narguant le portrait de la reine, mère de famille, et exclusivement ceux d'autres portraits de femmes ; toutes ces profanations de l'image et de la mémoire de mes aïeux - et de la femme en tant que telle - ne laisse aucun doute sur l'intention de dénaturer et de profanation organisée au nom de l'Etat et à la stupéfaction du monde entier.

Dans ces conditions, vous comprendrez qu'en tant que descendant en droite ligne de Louis XIV et de Marie-Antoinette, investi du devoir, souhaitant comme beaucoup défendre leur image, leur mémoire, leur œuvre et avant que ne s'engage une procédure contre l'organisation responsable d'une telle profanation, je m'adresse à vous, en premier, pour vous demander instamment de faire cesser, dès à présent, ce trouble manifeste et cette atteinte aux droits moraux de mes aïeux. La prolongation annoncée jusqu'au 4 janvier 2009, après Noël, de cette exposition à caractère pornographique affiché*, en dépit des engagements et des protestations de toutes parts, apparaissant comme une nouvelle et intolérable provocation.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, *monsieur le Président de la République, l'assurance de ma très haute considération.*

Charles de Bourbon-Parme

Prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme

* Voir notamment le guide de « Beaux Arts Edition », vendu à l'entrée et coédité par le studio Jeff Koons.